Picardie Verte
Communauté de Communes

PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial de la PICARDIE VERTE

III - concertation, pilotage et animation
Février 2021

ETD

JPC PARTNER
Etudes et conseils en environnement

Sommaire

SOMMAIRE 2

1 - LA CONCERTATION 3

1. 1 - La démarche de concertation 3

1.1.1 - La démarche 3

1.1.2 - Les acteurs 4

1. 2 - Les ateliers 5

1.2.1 - Atelier d'élaboration de la stratégie avec les acteurs du territoire (séminaire) 5

1.2.2 - Atelier de construction de la stratégie Energie 11

1.2.3 - Atelier de construction du Plan d'actions avec les acteurs et les habitants du territoire 12

1.2.4 - La consultation en ligne 18

2 - LE PILOTAGE 20

3 - LA DEMARCHE CITERGIE 21

1 - La concertation

1. 1 - La démarche de concertation

1.1.1 - La démarche

La concertation est un point central de la réussite dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. En effet, le PCAET est un projet porté par un territoire qui doit être co-construit entre la collectivité et les différents acteurs concernés.
La Communauté de Communes de la Picardie Verte a mis en place une concertation reposant sur la mobilisation des nombreux acteurs, via plusieurs comités de pilotage, des temps de travaux collaboratifs, et la diffusion d'informations.

La démarche choisie a pour objectifs de faire émerger des réflexions et des idées permettant de mettre en œuvre des actions de lutte et d'adaptation face au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.
La concertation s'est organisée tout au long de la construction du Plan Climat entre avril et novembre 2019. Avant cette période, le territoire était déjà engagé et organisateur de la concertation sur les enjeux énergie, avec la réalisation de l'Etude de Planification et de Programmation Energétique (EPE).
A cela s'ajoute en parallèle de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la mise en place de la démarche Citergie, pour la Collectivité en elle-même.
Les temps forts de la concertation ont donc été les suivants :

- Un atelier d'élaboration de la stratégie avec les acteurs du territoire,
- Un atelier de construction de la stratégie Energie avec les élus du territoire dans le cadre de l'EPE,
- Un atelier de construction du Plan d'actions avec les acteurs et les habitants du territoire,
- Et un atelier Citergie avec des entretiens en interne à la Collectivité.

A cela s'ajoutent les Comités de Pilotage effectués tout au long de la démarche :

- Un COPIL de lancement,
- Un COPIL de restitution des diagnostics,
- Un COPIL de la proposition de la stratégie du territoire,
- Un COPIL de la proposition du Plan d'actions auprès des élus,

La concertation

- Un COPIL final avec présentation et validation du Plan d'actions.

Chaque COPIL a été précédé d'un Comité technique pour discuter et préparer les réunions.

1.1.2 - Les acteurs

Les acteurs associés et mobilisés lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ont des profils divers entre les acteurs institutionnels, les opérateurs institutionnels, la société civile et les acteurs socio-économique.

Les services de l'état et des territoires :

- Les communes,
- Les élus,
- Les agents de la Communauté de Communes de la Picardie Verte,
- La DDT de L'Oise,
- La Région Hauts-de-France (par le SPEE notamment, la DREAL et l'ADEME, l'Autorité Environnementale),
- Le Cernodo, antenne locale de la Chambre d'agriculture de l'Oise
- La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- Le Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE60),
- Le Syndicat Mixte Des Transports Collectifs de l'Oise,
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
- Les fournisseurs d'énergie (GRDF, EDF) et gestionnaires de réseaux,
- ATMO Hauts-de-France,
- Agence de l'eau, Syndicats d'eau
- L'ADIL
- Ateliers de la bergerette

Les acteurs du territoire :

- Les habitants et association d'habitants (association Corrélation)
- Les entreprises du territoire (Frévial, Saverglass, Bigard, Hôpital, Enerbioflex…),
- Les agriculteurs,
- Les organismes thématiques énergie-climat : Energie Partagée
- Les centres de recherche (UniLaSalle)

Chacun de ces acteurs a été sollicité pour contribuer à la construction du Plan Climat. Certains parmi eux, comme les acteurs institutionnels étaient membres du COPIL. La société civile a été sollicitée lors d'un atelier du Plan d'actions et via un espace dédié sur le site internet de la communauté de communes et une enquête citoyenne. En 2020 et 2021 une exposition autour du PCAET a été mise en place et tourne dans les écoles du territoire. Elle a déjà sensibilisé près de 100 à 150 élèves dans le lycée de Grandvilliers et les écoles d'Halloy et de Grandvilliers avec l'animation de l'association Corrélation.

La concertation

1. 2 - Les ateliers

1.2.1 - Atelier d'élaboration de la stratégie avec les acteurs du territoire (séminaire)

Le 13 juin 2019
A destination des élus et acteurs du territoire (21 présents)

Une fois le diagnostic des consommations et productions d'énergie, des émissions de GES, de vulnérabilité et de la qualité de l'air présenté, les enjeux du territoire ont été identifiés. Sur ce constat, il est important de concerter les acteurs du territoire pour une connaissance commune et réfléchir à la trajectoire que le territoire doit suivre pour répondre aux enjeux énergie-climat avec les particularités du territoire.
Cet atelier avait pour objectif de :

- Définir une vision à long terme du territoire : quel territoire veut-on dans une génération (en 2050) ?
- Définir une stratégie pour 2030 : quels objectifs prioritaires ?

Cette rencontre n'était pas un lieu de décision mais uniquement de propositions, pour libérer ainsi la parole de chacun.

Il a été présenté la vision du territoire selon le scénario tendanciel, avec le résultat en 2050, ce qui dépeint un constat relativement sombre :

Voici ce qu'il se passerait s'il n'y avait aucune action mise en œuvre de la part des collectivités locales.
Dans un premier temps, le paysage de la Communauté de Communes de la Picardie Verte continue d'évoluer.
*L'**urbanisation** s'est poursuivie mais légèrement. Les surfaces artificialisées annuellement sont devenues très faibles. La construction de nouveaux logements est modérée et se fait majoritairement en reconstruction ou densification. Les nouvelles constructions sont toutes à basse énergie depuis 2020 et passives depuis 2030. Les nouveaux parkings utilisent des biomatériaux perméables. La revégétalisation des espaces publics est ponctuelle.*
*C'est au niveau du **paysage agricole** que cela tend le plus à évoluer.*
L'élevage a légèrement régressé sur le territoire, la surface en prairies continue elle aussi à diminuer. En parallèle, les surfaces cultivées se sont un peu diversifiées, mais le blé, l'orge et le colza restent les cultures majoritaires. Les conséquences du changement climatique ont induit une forte augmentation des prélèvements d'eau pour l'agriculture : approvisionnement du bétail et irrigation sur les parcelles de grandes cultures (betteraves, pommes de terre). L'érosion des sols est un problème récurrent, des coulées de boue impactent régulièrement le territoire. Les polices d'assurance ont fortement augmenté.

La concertation

*Dans un deuxième temps, pour les habitants de la CCPV, pour l'**habitat** comme pour la **mobilité**, la précarité énergétique s'est fortement amplifiée dans les villages. La facture énergétique est passée de 80 millions d'euros en 2010 à 186 millions d'euros en 2050 (en euros constants). Voyons pourquoi :*

*Commençons par l'habitat, celui existant avant 2018 a été peu rénové ce qui explique pourquoi la facture énergétique pour le territoire demeure lourde. Les logements n'ayant pas pu bénéficier d'une rénovation sont majoritairement les maisons anciennes des villages, occupées par des ménages aux revenus médians. Ces derniers n'ont pas été éligibles aux aides et n'ont donc pas pu entreprendre les lourds travaux nécessaires. C'est pourquoi leur **facture énergétique** ne cesse d'augmenter.*

Quant aux véhicules individuels, ils sont de plus en plus économes en énergie et performants. Néanmoins, ils sont toujours très utilisés par les habitants de la Picardie Verte qui restent très dépendants de la voiture pour leurs déplacements. Très peu d'alternatives aux véhicules personnels existent. A noter également qu'une part croissante de la population rurale ne possède plus de véhicules personnels. Cela devient trop couteux. Faisant face à de réelles difficultés quotidiennes pour se déplacer, la population se sédentarise. Les moindres déplacements (rendez-vous médicaux, démarches administratives, opportunités d'emplois…) se compliquent et sont parfois impossibles. Quelles en sont les conséquences ?

- La population active décroit désormais sur la Picardie Verte, les actifs se rapprochant de leur lieu de travail et des zones bien desservies en transport en commun pour réduire les coûts de déplacements du fait de l'augmentation importante du coût des carburants.

- Les personnes âgées isolées et dépendantes sont nombreuses, le coût social a augmenté.

Bref, le taux de pauvreté du territoire s'est nettement accru. Les problèmes de mobilité et d'habitat entraînent des inégalités de plus en plus profondes et marquées. Plus de 30% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique.

*Les **énergies renouvelables** représentent une réelle opportunité notamment sur le territoire de la CCPV. Cependant, celles-ci se développent modérément, souffrent d'un manque de structuration des filières, et ne couvrent qu'une faible partie des besoins.*

*Qu'en est-il des habitudes de **consommation alimentaire** des habitants de la CCPV ? Comme partout en France, la consommation de viande a diminué. Les habitants se nourrissent avec plus de fruits et légumes (pour une part issue de leur jardins) et avec un peu moins de produits transformés. La quantité de **déchets** produits tend à diminuer ; ils sont également mieux valorisés. Le compostage se démocratise auprès de la population de la CCPV. Il progresse et devient presque systématique sur l'ensemble des lieux publics. Cependant, malgré les ressources alimentaires présentent sur le territoire, les habitants se nourrissent principalement d'aliments venant d'ailleurs. Mais là encore, les inégalités se creusent entre les plus aisés et les plus pauvres. Certains marqueurs de **santé publique** ne trompent pas : l'augmentation des taux d'obésité, de diabète, d'hypertension et de maladies cardio-vasculaires.*

*Les revenus des agriculteurs sont faibles et très aléatoires. Les sécheresses et les orages impactent très régulièrement les récoltes. A cela s'ajoute le fait qu'ils ne profitent que très peu des filières courtes, ils restent donc victimes d'une **chaîne alimentaire** qui les valorise très peu.*

*Quant au tissu **industriel,** il s'est très peu développé sur le territoire. En revanche, **le tourisme vert** progresse, notamment dans les vallées. Il représente des opportunités en termes d'emploi local et de valorisation de l'image du territoire.*

La concertation

Une vision plus optimiste est ensuite présentée pour faire contraste :

Nous venons de faire un bond dans le temps. Un bond de 31 ans, puisque nous sommes en 2050.
Nous sommes en 2050 donc, la Picardie Verte est un petit paradis où il faut bon vivre, avoir des enfants, travailler.
Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de façon drastique, la qualité de l'air est redevenue optimale, la surmortalité a disparue, notre environnement est préservé, la végétation est partout, plus aucune espèce ne disparaît, les oiseaux et les abeilles enchantent à nouveaux nos oreilles et nos papilles, nos maisons sont saines, agréables à vivre ni trop froides, ni trop chaudes, notre alimentation est joyeuse, saine et locale.

Plusieurs questions sont ensuite posées :

Comment vous sentez-vous ? Goutez ce sentiment de bien-être et de sérénité. La sérénité qui nous manquait tant avant…
Que s'est-il passé ?
Qu'avez –vous proposé, il y a 31 ans, ce fameux matin du 13 juin pour qu'on ait si bien réussi ?

C'est ce que je vous invite à partager ensemble, en groupe, pendant la ½h qui va suivre.

La réflexion est donc de s'éloigner le plus possible du scénario tendanciel pour se rapprocher le plus possible de celui idyllique.

Une fois cette lecture faite, 2 groupes sont constitués pour avoir des temps d'échange en petits comités, autour de la question suivante : « *Quel territoire veut-on dans une génération, en 2050* ? » afin de définir une vision souhaitée du territoire.

Les différentes visions des groupes et les idées de changements sont présentées à l'assemblée.

Sur la base de ces visions, 4 groupes sont ensuite constitués pour ensuite faire émerger des idées d'actions à l'horizon 2030 cette fois-ci.
Les 4 groupes sont répartis selon les thématiques suivantes :

- Bâtiments,
- Gestion de l'espace,
- Transport.

La concertation

La concertation

Les actions recensées et restituées sont les suivantes :

Bâtiments	Gestion de l'espace
Isoler les passoires : habitat ancien des centres bourgs. Maintenir des aides : Agence National de l'Habitat (ANAH), Picardie Pass Rénovation (un prêt). Bilan thermique avec hiérarchie des travaux – à proposer pour tous les logements. Communication autour de la plateforme : caméra thermique, diagnostics, conseils. Emploi local grâce à : - Communication des artisans présents sur la CCPV, - Montée en compétence des artisans. Bâtiments communaux : élaborer un diagnostic énergétique	- Diminuer l'utilisation des pesticides. - Valorisation des prairies : - Favoriser le regroupement des prairies autour des fermes, - Aide aux infrastructures pour les prairies (chemin d'accès, boviduc…), - Haies : inciter à la plantation. - Favoriser la production bois énergie. - Mettre en place une « Trame Verte et Bleu » : un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire. - Travailler sur la couverture végétale des sols agricoles. - Développer les modes de production agricoles plus respectueux de l'environnement dont l'agriculture biologique et l'agroforesterie - Préserver les haies, arbres, bandes enherbées en bordure de route. - Alimentation saine et locale : - Favoriser les circuits courts dans les collectivités : écoles, établissements publics, restauration collective, - Sensibiliser les consommateurs, - Organisation de la vente directe. - Meilleure prise en compte des nécessités agricoles, paysagères, mobilité dans les projets d'urbanisation : référence au Plan Local d'Urbanisation Intercommunal Habitat. - Mise en place de mécanismes pour favoriser l'aménagement des bâtiments existants plutôt que la construction neuve (artificialisation des terres) : particuliers, entreprises privées, publics. - Favoriser l'organisation de la mise en place de covoiturage : application de mise en relation… - Stopper la construction de parking en goudron.

La concertation

Santé et exposition des populations	Transport

- Création d'un label Picardie Verte : élaboration d'un cahier des charges visant à promouvoir une alimentation de qualité et locale.
- Mise en place d'un camion itinérant proposant des services publics, services de santé, nourriture…
- Sensibilisation en milieux scolaires pour des produits locaux en cantines et dans les EHPAD (restauration collective).
- Création d'une cuisine centrale.
- Développement d'une agriculture biologique et raisonnée.
- Changer les mentalités.
- Taxe pollueur VS mise en place d'aides.
- Remembrer les parcelles agricoles.
- Développer les maisons médicales.
- Agir sur la biodiversité.
	- Rendre utile pour la CCPV les investissements colossaux de la ligne de chemin de fer entre Abancourt et Beauvais :
	  o Plus de fréquence,
	  o Moins cher voire gratuit,
	  o Redimensionner les rames : une voiture en journée et plusieurs le matin.
	- Communiquer davantage sur l'offre des moyens de transports en commun déjà existante.
	- Service de transport pour se rendre aux marchés des gros bourgs (Grandvilliers, Formerie, Gournay-en-Bray).
	- Mettre en place un schéma directeur de circulation douce : Carte d'itinéraires, faisant également apparaître les « vélo-routes » ainsi que les points attractifs du territoire de la CCPV.
	- Réhabiliter, sur la partie CCPV, la voie verte (Amiens – Beauvais) entre St Omer-en-Chaussée et Crèvecœur le Grand.
	- Communiquer sur les entreprises dynamiques en RSE (responsabilité sociétale et environnementale).
	- Création d'un repair-café : tiers-lieu consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local.
	- Relocaliser l'emploi pour limiter les déplacements.
	- Mise en place d'un système de consignes.
	- Méthanisation : partenariat public/privé pour production et consommation de biogaz.
	- Inciter les entreprises à mettre en place un plan de déplacement.
	- Créer de nouvelles aires de covoiturage.
	- Mise en place du « Rézo-Pouce » : réseau organisé et sécurisé d'auto-stop de proximité.
	- Sensibilisation, travail culturel auprès des habitants pour l'utilisation du vélo : animations, évènements.

Les propositions évoquées lors de cette journée, constitueront une base pour l'élaboration du futur Plan d'actions du PCAET, dans le respect des compétences et des moyens de la CCPV.

La concertation

1.2.2 - Atelier de construction de la stratégie Energie

Le 24 juin 2019

A destination des élus (11 élus présents).

Dans le cadre de l'Etude de Planification Energétique, cet atelier a eu pour rôle de définir la stratégie Energie avec les élus du territoire. Il s'agit de faire un focus sur l'énergie. En effet, les acteurs ont eu connaissance de la situation énergétique et des potentiels et des tendances du territoire (phase 1 et 2 de l'EPE). A la suite de ce constat, l'exercice a été de se projeter à l'horizon 2050 pour ainsi définir des objectifs énergétiques en termes de consommation et de production d'énergie renouvelable et aboutir à une stratégie (phase 3 de l'EPE).

Lors de cet atelier, les objectifs souhaitables et atteignables pour le territoire de la CCPV ont été approchés selon les axes suivants :

- La rénovation énergétique des logements,
- La rénovation des bâtiments tertiaires,
- La diminution des consommations dans le secteur industriel,
- Le développement des mobilités alternatives (covoiturage, modes actifs…)
- La diminution des consommations du fret,
- L'accompagnement des agriculteurs,
- Le développement du photovoltaïque,
- Le développement de l'éolien,
- Les installations de méthaniseurs,
- Le développement de l'utilisation du bois (chaudières individuelles, poêles, réseaux techniques),
- Le développement du solaire thermique,
- Le développement de la géothermie,
- L'analyse du gisement de la chaleur fatale.

L'organisation en deux groupes de travail a permis de donner la parole à chaque acteur pour des discussions. Les conclusions des deux groupes et leurs nuances sont confrontées et étayées pour ainsi aboutir à la stratégie énergie, intégrée pour la suite du Plan Climat.

La concertation

1.2.3 - Atelier de construction du Plan d'actions avec les acteurs et les habitants du territoire

Le 10 octobre 2019
A destination des acteurs du territoire, comprenant les habitants (38 présents)

Les ateliers précédents ont permis de s'approprier les enjeux et de construire la vision souhaitée du territoire, ce qui a abouti à la définition de la stratégie. Cette stratégie a été présentée en Comité de Pilotage avec les objectifs chiffrés souhaités à l'horizon 2050. Sur cette base, la réflexion porte ensuite sur l'élaboration du Plan d'actions, ce qui correspond à ce qu'il faut entreprendre à court terme (échelon 2026).

Cet atelier de construction du Plan d'actions a donc pour objectif de rassembler les acteurs du territoire dont les habitants pour réfléchir de manière conjointe et engagée aux actions à mener.

Un premier temps de cet atelier a été consacré à la présentation de la stratégie du territoire et les chiffres clés.
Dans un deuxième temps, trois groupes ont été constitués sur les thèmes suivants :

- Agriculture et biodiversité
- Bâtiments résidentiels et tertiaires
- Développement territorial et économie

Par les discussions, les freins et les leviers ont été évoqués pour aboutir à des actions à mettre en place sur le territoire, portées ou pilotées par la CCPV ou par les acteurs du territoire.

La concertation

Agriculture et biodiversité
Visite d'exploitation bio avec agroforesterie pour expliquer la démarche du « bio » et ce qu'est l'agroforesterie. - Possibilité de faire des essais de productivité au sein de l'exploitation bio avec agroforesterie. - 15% des périmètres des parcelles agricoles réimplantées par des haies en priorité sur les axes de ruissellement et d'érosion. - Recréation des éléments fixes du paysage : mares communales et agricoles, talus, haies, fossé, arbres isolés. - Sensibiliser sur les enjeux agricoles la population, les habitants, les jeunes - Adopter les réflexes de consom'acteurs. - Mettre en place une monnaie locale pour favoriser les produits locaux et la vente directe. - Sensibiliser à la « prévention » des consommations, par exemple sur la consommation de produits de nettoyage. - Développer le compostage individuel. - Former des guides composteurs. - Action en cours avec le Cernodo sur l'autonomie alimentaire et la gestion des prairies. - Travail sur l'agriculture de conservation. - Etude prospective sur la disponibilité de l'eau en agriculture à porter par la CCPV. - Accompagnement sur le photovoltaïque. - Réflexion en cours sur du photovoltaïque groupé portée par la FDSEA locale (recensement, faisabilité économique, achat groupé). - Filière bois énergie : récupérer tout le bois des forêts, des haies pour utiliser en chauffage urbain - Possibilité de coopération, recherche de solutions via les groupes de développement agricole du Cernodo sur les économies d'énergie possible en agriculture, sur le développement des légumineuses. - Réduction des consommations et du coût de l'énergie (gaz, électricité) - Audit énergétique - Courtage - Optimisation des factures - formation - Développement de la méthanisation (injection, cogénération, microméthanisation) - étude de faisabilité - assistance maitrise d'ouvrage - accompagnement post projet - formation - Groupe agriculteur bio du cernodo - Développement du Photovoltaïque pour le monde agricole en autoconsommation ou en revente : - Etude de faisabilité - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Conseil - Accompagner la collectivité à la conception et l'évaluation multicritères pour : - changements de pratique agricole / systèmes de culture

La concertation

- projets d'agroforesterie
- production de CIVE
- projet de méthanisation
- programme alimentaire territorial
- Sensibilisation – information, formation auprès des agriculteurs sur l'accompagnement des nouvelles pratiques compte-tenu des enjeux (travail de proximité avec les acteurs).
- Animation autour des « savoirs » de la population. Autour des circuits courts : savoir cuisiner, jardiner, élever des poules…
- Développement des techniques culturales simplifiées.
- Mise en place de mesure agro-environnementales.

Bâtiments résidentiels et tertiaires

Faire une OPAH en Régie sur le territoire (résidentiel privé) => à l'échelle du territoire de la Picardie Verte.
- Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés via des subventions et/ou avantage fiscaux (exonération taxe d'habitation)
- Encourager l'utilisation de sources d'énergie locales pour l'habitat (bois, paille…) et parallèlement utiliser les matériaux locaux pour réduire les besoins énergétiques des logements.
- Envisager un développement de la filière lin et aboutir à la fabrication d'isolants naturels.
- Amplifier la communication envers les habitants sur les missions de conseil et d'accompagnement pour les travaux d'économie d'énergie portée par la Plateforme de la Rénovation Energétique et de l'Habitat (Guichet Unique de l'habitat)
- Amplification de l'action en faveur de la rénovation des bâtiments par le guichet unique et communiquer fortement.
- Subvention en faveur de la rénovation.
- Investir collectivement dans une éolienne (plutôt que de céder les profits éventuels et l'énergie à une entreprise)
- Développer le solaire photovoltaïque et thermique
- Accompagner techniquement et administrativement (copilotage ?) pour toutes les EnR = mieux s'y retrouver/comprendre, savoir décider.
- Co-portage projets EnR sur les bâtiments communaux : photovoltaïques et chaufferies bois notamment = accompagnement technique, études de préfaisabilité… par le SE60
- Identifier les surfaces sujettes à l'application du décret tertiaire et accompagner les démarches associées.
- Faire connaître les bâtiments déjà réalisés pour mettre les informations et les données existantes à dispositions.

Discussion d'ensemble dans l'atelier :

Importance de la communication :
- de la plateforme,
- des actions de la collectivité,
- des bâtiments (publics et même privés) déjà rénovés : Visite de bâtiment ? Organisation d'action de sensibilisation sur du long terme ?

Freins identifiés :
- Manque de financement ou tout du moins manque d'accès aux financements possibles. Problème du manque de cohérence entre les actions décidées à l'échelle de l'état et la réalité sur les territoires (« catastrophe » de l'isolation à 1€, des chaudières à 1€ et des dérives abusives par le secteur privé). Beaucoup d'actions et d'argent sont dépensés pour contrecarrer cela.

La concertation

- Il est nécessaire que les artisans locaux soient formés aux travaux permettant efficacement les économies d'énergie ; il est pourtant difficile de les mener à la formation.
Opportunité des bâtiments tertiaires : les entreprises pourraient être en demande d'un accompagnement de la CCPV pour par exemple développer une pépinière d'entreprises, éventuellement dans les bâtiments performants. Demande de se rapprocher de la CCI.
Point agriculture : il serait intéressant de proposer des mutualisations de matériels agricoles, de coopératives mais qui pourrait aussi s'appliquer pour les artisans.

Développement territorial et économie

Consommation et production d'énergie :
- Développer une filière locale de production de biomasse (cf anas de lin) pour créer des emplois locaux pérennes.
- Favoriser l'installation d'artisans sur les thématiques photovoltaïque, chauffagistes, rénovation thermique.
- Inciter les grandes surfaces présentes sur la Picardie Verte pour installer des panneaux photovoltaïques sur toiture ou combrières parking → lien avec les contraintes inscrites au PLUI sur ces thématiques de développement des énergies renouvelables.
- Saisir l'opportunité de la révision des différents réseaux de l'hôpital de Grandvilliers pour envisager une récupération de chaleur sur les eaux usées.
- Mise en place de panneaux solaires thermiques sur le nouveau bâtiment de l'hôpital de Grandvilliers.
- Poursuivre les discussions avec Saverglass sur la valorisation de leur chaleur fatale.

Promouvoir la participation financière des habitants dans les projets locaux d'énergie renouvelables afin de favoriser l'acceptation des projets et le retour financier sur le territoire.
- Valorisation du bois des haies mises en place en bois énergie.
- Développer des méthaniseurs territoriaux (intrants agricoles, déchets verts des collectivités, déchets organiques, boues de STEP…)
- Développer les réseaux de gaz du territoire (?) afin d'optimiser sa possibilité de stockage notamment pour les projets méthanogènes.

- Favoriser l'efficience énergétique et l'optimisation énergétique dans les entreprises.

Rénovation thermique :
- Aides supplémentaires à l'accompagnement des ménages dans la rénovation thermique du logement et au changement de chauffage.
- Développement d'actions d'insertion en lien avec la transition énergétique.
- Travail sur la précarité énergétique en lien avec la démarche Opér'acteurs de la maison de l'économie sociale et solidaire de La Chapelle aux Pots. (CCPB)
- Partenariat avec entre la CCPV et NOOE Emploi pour identifier « l'habitat indigne ».
- Mettre en place des ateliers en lien avec la thématique de la transition écologique.
- Sensibilisation sur la question de la sobriété énergétique auprès des jeunes générations, en support avec la recyclerie.
- Rénovation du bâtiment du SDIS à Grandvilliers.
- Accompagnement des habitants sur les thématiques climatiques (atelier 0 déchets, famille à énergie positive…).
- Organisation d'ateliers sur la thématique « énergie ».
- Actions de sensibilisation auprès des écoles, dans les centres aérés.

La concertation

Alimentation et santé/circuits-courts/producteurs locaux/santé :
- Faire le lien avec les actions du Contrat Local de Santé.
- Elaborer un guide des producteurs locaux.
- Développer les circuits courts dans les structures collectives (dans le cadre de la commande publique ou de groupement de commande- comment agir ?).
- Redynamiser le territoire par la mise en place d'un réseau de commerce itinérant répondant à un besoin vis-à-vis des personnes âgées notamment.
- Avec l'association SOLAAL, mettre en relation les agriculteurs et les associations d'aides alimentaires pour la valorisation des invendus ou des restes de production.
- Créer un champ de pomme de terre collectif dans chaque village ou commune en lien avec les agriculteurs afin de permettre la production locale de pomme de terre.
- Développer la démarche de compostage individuel et/ou collectif afin de limiter la production de déchets verts et supprimer la collecte en porte à porte.

La mobilité sur le territoire :
- Rendre le territoire plus attractif vis-à-vis des cadres.
- Mettre en place le télétravail.
- Imaginer un mix de solutions pour la mobilité car la Picardie Verte est rurale.
- Déploiement des transports en commun sur le territoire (lien avec le PLUIH).
- Lisibilité des plateformes de co-voiturage et amélioration de la communication sur l'existence de ces plateformes.
- Formation à l'éco-conduite.
- Améliorer la lisibilité et la communication autour de la plateforme de troc « Campagnons »

La concertation

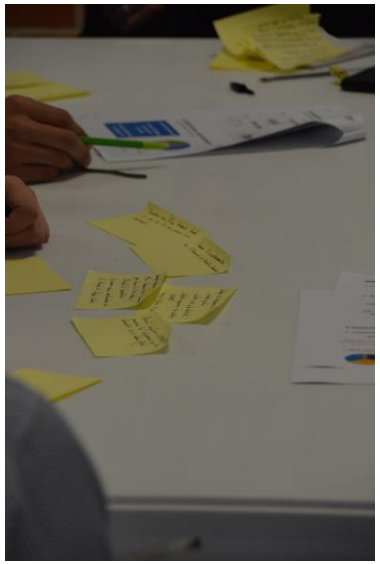

La concertation

1.2.4 - La consultation en ligne

En parallèle aux ateliers et aux réunions du Plan Climat, la CCPV a mis en place sur son site internet un questionnaire pour participer à l'élaboration du PCAET tout au long de la démarche.

Le site internet de la Communauté de Communes de la Picardie Verte informe sur la démarche, la définition et l'organisation du PCAET, du diagnostic jusqu'à la stratégie :

Picardie Verte

ACCUEIL | LA CCPV | URBANISME – HABITAT | ENVIRONNEMENT | ECONOMIE | SERVICES À L'HABITANT | LOISIRS

Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et désigne plus particulièrement les intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme coordinatrices de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, la Communauté de Communes de la Picardie Verte se doit d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territoriale (PCAET).

PCAET
Plan Climat
Air Énergie Territorial
de la
PICARDIE VERTE

Qu'est-ce qu'un PCAET?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est un projet territorial dont la finalité est d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Le PCAET va permettre de coordonner et d'animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique afin d'amener l'ensemble des acteurs locaux (administrations, entreprises, associations, habitants...) à s'engager et à porter des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie fossiles et au développement des énergies renouvelables.

Environnement

- Gestion des déchets
  - La collecte des déchets
  - Les Déchetteries
  - Le compostage
  - La Redevance Spéciale
  - La Recyclerie
- Développement Durable
  - Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat
  - Thermographie aérienne
  - Opération « Zéro phyto »
  - Plantation de haies
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Protection de l'environnement
- Eau – Assainissement

Contact

Plan Climat Air Energie Territorial
Camille Lenne
03.44.04.53.90
clenne@ccpv.fr

De quoi est composé un PCAET?

Le futur PCAET de la Picardie Verte sera un document de planification composé :

- D'un diagnostic territorial (énergie, gaz à effet de serre, air, climat),
- Des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique,
- D'un plan d'actions portant sur :
  - La réduction des gaz à effet de serre selon les secteurs d'activité de référence ;
  - Le renforcement du stockage du carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
  - La maîtrise de la consommation d'énergie finale selon les secteurs d'activité de référence ;
  - La production et consommation d'énergies renouvelables, valorisant des potentiels de récupérations et d'énergie et de stockage pour les filières exploitables sur le territoire ;
  - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et leur concentration ;
  - L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques.
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Plan Climat : A vous de jouer !

Vos idées nous intéressent.

Durant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, vous pouvez, vous aussi, participer en répondant à un questionnaire sur le PCAET de la Picardie Verte.
Donnez nous vos idées sur l'énergie, les déplacements, l'habitat, la santé, l'alimentation... cela ne vous prendra que quelques minutes.

Vous souhaitez aller plus loin ? Venez participer au Club Climat de la Picardie Verte en remplissant le formulaire en fin de questionnaire.
Composé d'habitants volontaires et motivés par les enjeux environnementaux de notre territoire, le Club Climat a pour objectif l'implication des citoyens dans l'élaboration du PCAET. En devenant membre du Club Climat, vous pourrez participer à des réunions de restitution et des ateliers de réflexion avec les élus et les acteurs économiques et associatifs.

Répondez au questionnaire sur le Plan Climat Air Energie Territorial de la Picardie Verte.

Délibération du Conseil Communautaire du 21 novembre 2017 – Élaboration d'un « Plan Climat Air Energie Territorial »

La concertation

Cette consultation s'est déroulée courant 2019 par voie digitale.

La communication s'est faite par parution presse, notamment dans le Magazine de la CCPV. Habitants, enseignants, acteurs associatifs, entreprises, collectivités… ont été invités à répondre et s'exprimer sur les questions d'environnement et de changement climatique :

Malheureusement l'enquête n'a pas abouti et n'a pas donné de résultats. Cette action n'a pas rencontré le succès escompté peut-être par manque de communication envers les citoyens.

2 - Le pilotage

L'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial a été ponctué par les Comités de Pilotage (COPIL) tout au long de la démarche. Ces Comités sont les lieux de prise de connaissance, d'échanges, de discussions et de décisions pour le territoire.
Plusieurs Comités ont été réalisés selon les étapes d'avancement :

- Un **COPIL de lancement** en avril 2019, pour présenter et expliquer la démarche.
- Un **COPIL de restitution des diagnostics** en mai 2019, pour présenter l'état des lieux des consommations et productions d'énergie, les émissions de GES, le stockage carbone, l'état initial de l'environnement et la vulnérabilité au changement climatique.
- Un **COPIL de la proposition de la stratégie du territoire** en septembre 2019, pour présenter la stratégie souhaitée pour le territoire (ainsi que l'état de lieux de la Collectivité dans le cadre de la démarche Citergie).
- Un **COPIL de la proposition du Plan d'actions** auprès des élus en octobre 2019, pour présenter et échanger sur les actions à mettre en place, spécialement avec les élus du territoire.
- Un **COPIL final avec présentation et validation du Plan d'actions** en novembre 2019, pour présenter et valider les conclusions de la démarche du PCAET que sont la stratégie et le Plan d'actions, avec l'évaluation environnemental du Plan d'actions, ainsi que le bilan de la démarche Citergie.

Les COPIL s'adressent à des membres du comité définis en fonction des profils : élus, communes, certains acteurs clés du territoire et les représentant étatiques et régionaux de références.
Chaque COPIL a été précédé d'un Comité Technique pour préparer et organiser les réunions.

3 - La démarche Citergie

La Collectivité est engagée dans la démarche Citergie, qui est une démarche de qualité de la collectivité en termes de Climat Energie. La CCPV a un rôle à jouer sur les consommations d'énergie et sur les émissions qui se traduisent également en termes de coût et de devoir d'exemplarité.
La démarche Citergie est un label d'excellence (européen) basé sur une démarche volontaire, pour une amélioration continue. Le but est d'évaluer les actions des collectivités (et non les émissions de l'ensemble du territoire). La démarche du PCAET et celle du Citergie sont donc réalisées en parallèle et sont complémentaires.

Un premier atelier à destination des agents de la Communauté de Communes de la Picardie Verte avait été réalisé le **17 mai 2019** pour un premier travail sur le diagnostic mais l'atelier du **1ier octobre** concerne le Programme d'actions, en lien avec la démarche du PCAET.

Lors de l'atelier du 1ier octobre 2019, la restitution de l'état des lieux Citergie et des principales actions ont été présentées. Des actions et leurs approfondissements ont ensuite été proposées.

La démarche Citergie permet de faire un diagnostic selon 6 domaines :
1- La planification
2- Le Patrimoine
3- L'approvisionnement
4- La mobilité
5- L'organisation interne
6- La communication

Les pistes d'actions ont été définies selon les sujets suivants :
- Actions à porter en interne,
- Les actions sur les bâtiments,
- Les pratiques internes,
- Les actions à destination des autres acteurs.